



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 27 mars 2024 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	24

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VANHALST Philippe, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

**Conseillers Municipaux absents** : MILAD Lydie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

**Délibération N° 24/55-**

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION "FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO" EXERCICE 2024**

Rapporteur : Mme Isabelle RICARD

Monsieur SERRUS sort de la salle (pouvoir de M. SBLANDANO)

Madame la Première Adjointe expose que l'association du Festival International de Piano a pour activité principale l'organisation d'un festival de piano et de musique classique. Le festival en constante amélioration tant au niveau programmation qu'au niveau du choix des artistes et de la technicité, se déroulera cette année du samedi 20 juillet au mardi 20 août 2024.

La commune soutient cette initiative qui répond à un besoin exprimé par les rocassiers.

Rappelle que dès lors que la subvention visée dépasse 23 000 €, une convention d'objectifs et de moyens doit être conclue. Elle soumet le projet qui a été rédigé. La présente convention définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation de ces objectifs.

A cet effet, elle fixe le cadre général du programme, précise par catégorie les actions à entreprendre et arrête les procédures à mettre en œuvre pour la réalisation, ainsi que les modalités de la participation de la commune à leur financement.

En cas de nécessité, la présente convention pourra être aménagée par voie d'avenant.

Elle propose de verser, au vu du dossier de subvention déposé, une subvention de 25 000 € à l'Association

Vu la Commission des Finances du 25 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 2 ne prenant pas part au vote (SERRUS Jean-Pierre, SBLANDANO Bruno),

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

**ATTRIBUE** la somme de 25 000 € à l'Association « FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO ».

**APPROUVE** la convention annuelle d'objectifs avec l'Association « FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO » pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

**CHARGE** Madame la Première Adjointe de signer la convention d'objectifs et de moyens et tout acte s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélié GROSSO

certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture  
le 09/04/24 et de la publication  
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300843-20240327-DEL IB\_24\_55